

## Inscription pour un camp équestre 2024 au Manège du Burgoz

A renvoyer à : Michel Crausaz, Manège du Burgoz, 1808 Les Monts-de-Corsier

<b>Nom</b>				
<b>Prénom</b>				
<b>Age</b>		<input type="checkbox"/> Fille	<input type="checkbox"/> Garçon	
<b>Adresse</b>				
<b>NP</b>		<b>Ville</b>		
<b>N° de tél.</b>			<b>N° Mobile</b>	
<b>Camp N°</b>		<b>Du</b>		<b>Au</b>
<b>Autre choix si camp ci-dessus complet</b>		<b>Du</b>		<b>Au</b>
<b>Remarques</b>				
<b>Niveau équestre</b>	<b>Je suis à l'aise</b>	<input type="checkbox"/> au pas <input type="checkbox"/> au trot <input type="checkbox"/> au galop <input type="checkbox"/> au saut <input type="checkbox"/> en balade	<b>J'ai déjà passé mon Galop</b>	

<b>Je connais d'autres enfants et j'aimerais dormir avec eux</b>	
<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>

Les camps doivent être payés à l'inscription. En cas de désistement avant le 1 avril, 50 % du montant total sera remboursé. Au-delà de cette date, il n'y aura plus de remboursement possible. Il est recommandé de contracter une assurance annulation (par ex Ass. Voyage) qui fonctionne aussi en cas de pandémie.

Signature de la personne responsable, qui atteste avoir pris connaissance du règlement du Manège du Burgoz et s'engage à payer la somme de Frs 825.- (ou Frs 725.- pour un élève régulier).

Date :

Signature :